



# FORMATION AMBITION 2020



## Groupe de Travail n°4

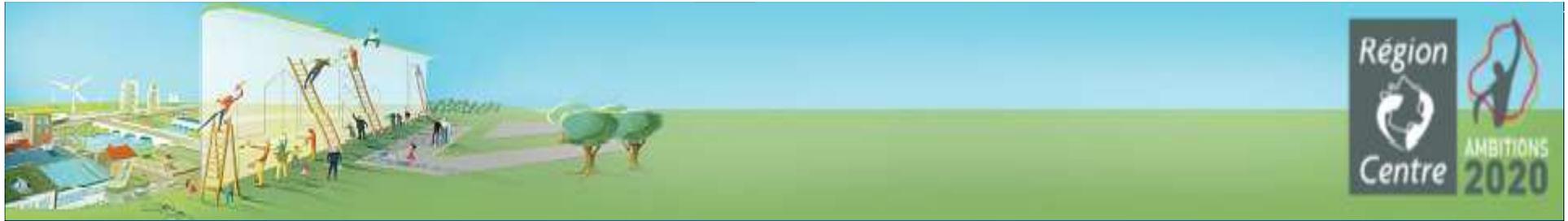
### « Sécurisation des parcours professionnels et VAE »

Réunion du 24 mars 2011 - restitution



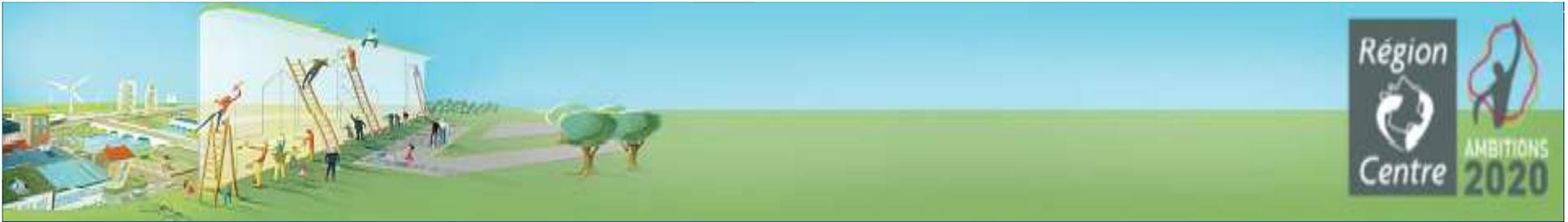
# Ordre du jour

- Présentation de la contribution du groupe 4
- Travail sur les préconisations d'actions à partir des pratiques étudiées
- Échéancier



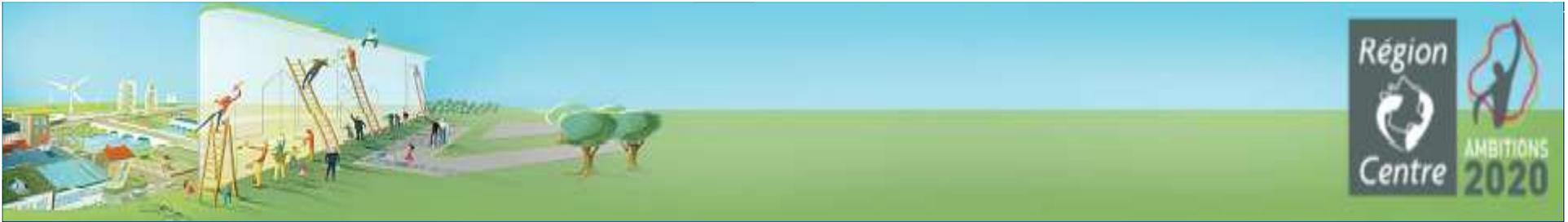
# Point 1 de l'ordre du jour : Présentation de la contribution du groupe 4

Document en 5 points à amender



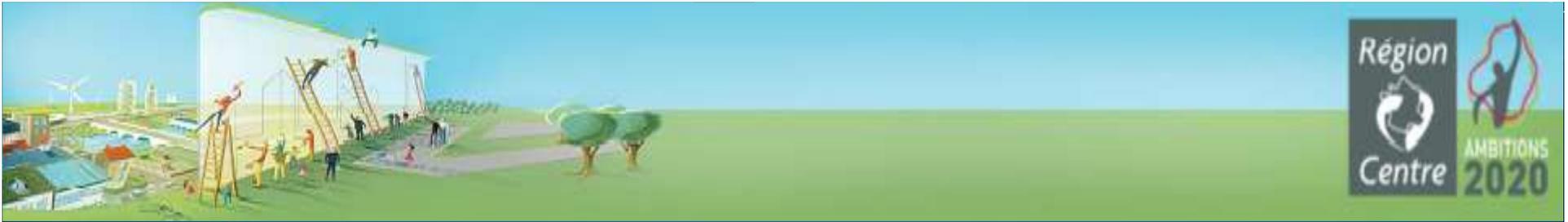
# 1 – Éléments d'opportunité

- Le chômage des jeunes
- Le chômage de longue durée
- L'accès à une qualification au-delà de la formation initiale
- L'accès à l'information sur ses droits en matière de formation
- La capacité d'adaptation et le niveau de formation attendus des actifs
- Le taux d'accès à la formation



# 1 – Enjeux

- Pour les individus, il s'agit de :
  - leur accès et leur adaptation à l'emploi, ainsi que leur maintien dans celui-ci,
  - leur promotion sociale et professionnelle,
  - la priorité étant à donner aux actifs les moins qualifiés.
- Pour l'économie et la société régionales, il s'agit de :
  - la productivité de l'économie et sa capacité de développement,
  - l'équilibre des territoires et leur cohésion sociale,
  - l'aptitude à faire face aux exigences de la société de la connaissance,
  - la pérennisation des entreprises (TPE et PME),
  - la priorité étant à donner aux PME/TPE et aux secteurs en mutation.



## 2 – Démarche de travail du groupe

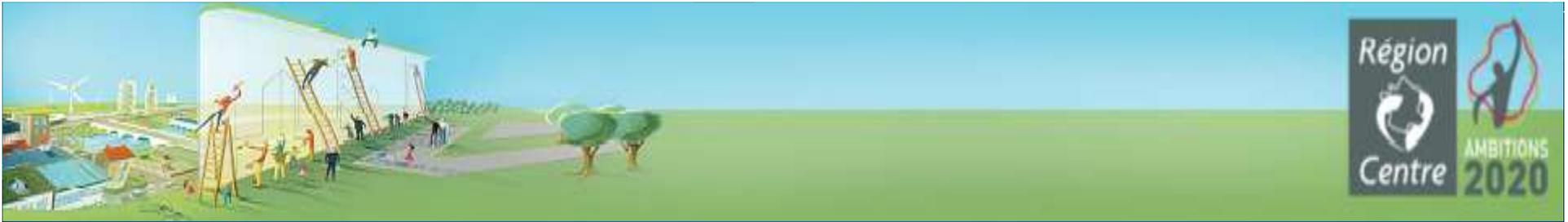
2.1 – Sécurisation des parcours et GPEC :  
deux notions imbriquées

2.2 – Une complémentarité avec les travaux  
de la commission

« Sécurisation des parcours et GPEC »  
du CCREFP

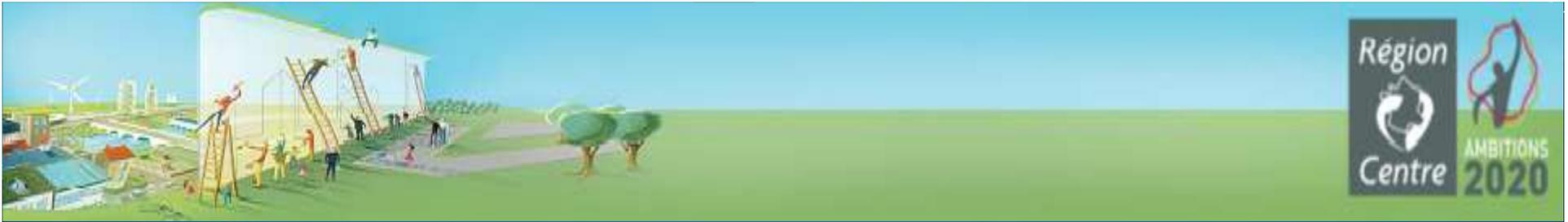


### 3 – Les conditions pour une sécurisation des parcours professionnels



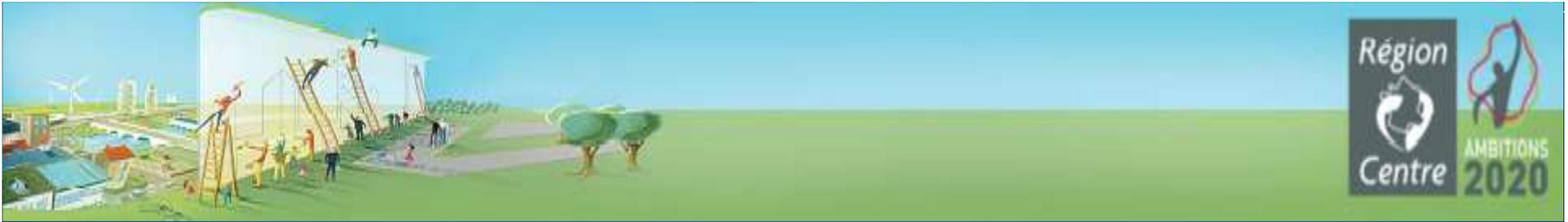
## 3.1 – Qui est concerné ?

- Les publics en emploi stable mais qui ont à dérouler une carrière,
- Les publics en emploi stable mais fragilisés pour diverses raisons (situation d'illettrisme, sans diplôme ou qualification, dont les compétences ne correspondent plus avec l'évolution du métier, dont l'entreprise est menacée à moyen terme, confrontée à des mutations économiques),
- Les salariés précaires (CDD, intérimaires, en contrats aidés, en emploi saisonnier, en temps partiel subi ...),
- Les salariés menacés ou en cours de licenciement,
- Les demandeurs d'emploi.



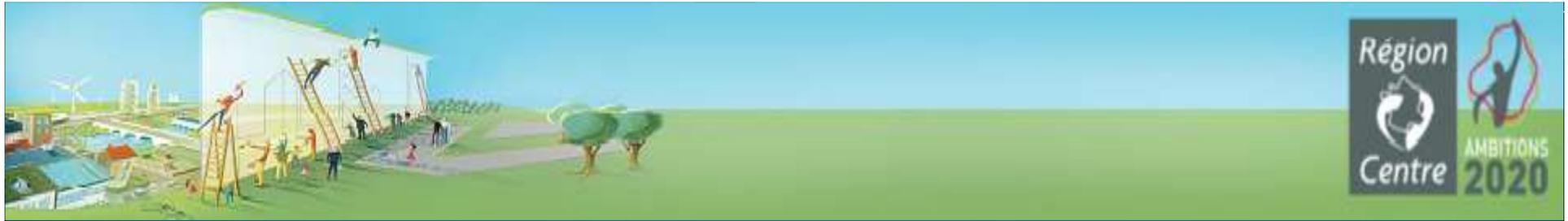
## 3.2 – Quand ?

- **En anticipation** : Les pratiques d'anticipation et de construction d'un parcours doivent être favorisées, notamment par l'engagement permanent des acteurs de l'entreprise, des IRP et des acteurs compétents pour la formation des actifs, mais aussi par la mobilisation des actifs eux-mêmes,
- **En réponse à une situation de fragilité ou de rupture** : Si les pratiques préventives doivent être favorisées, le degré de fragilité des publics en fonction des situations rencontrées permettra de définir des priorités d'action, en prévention ou en réparation lors de situation de ruptures.



### 3.3 – Quelles conditions ?

1. L'adaptation de l'offre et la structuration de l'appareil de formation
2. Le partenariat et la coordination des acteurs,
3. La mobilisation des acteurs du dialogue social,
4. L'information des bénéficiaires, des entreprises, des structures, des Instances Représentatives du Personnel
5. L'accompagnement des personnes et des structures,
6. L'ingénierie des dispositifs.



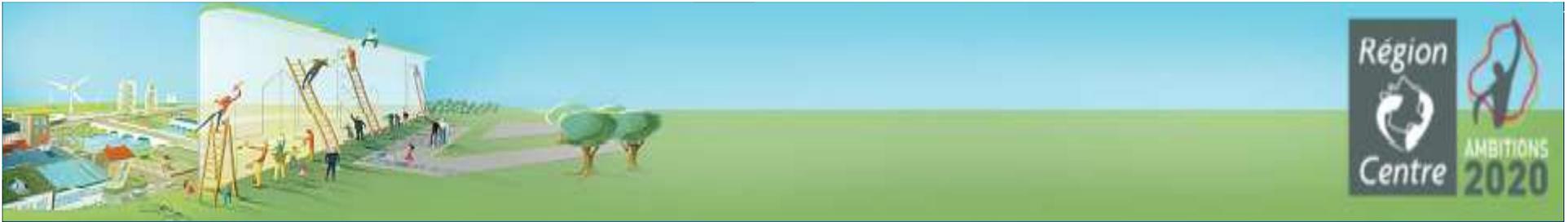
## 4 – Les actions préconisées pour une sécurisation des parcours

## 5 – Perspectives



# Point 2 de l'ordre du jour : Préconisations d'actions à partir des pratiques étudiées

Présentation et poursuite de la réflexion



- Méthode utilisée lors de la réunion technique du 21 mars dernier :
- A partir des actions présentées :
  - Est-il préconisé d'essayer cette action et sous quelle forme ?
  - Quels seraient les publics visés ( nombre, statut ? Secteur ? Territoire ?
  - Quelles seraient les conditions de réussite ?
  - Quel serait le coût ? Et le financement ?
  - Quel partenariat ?



Proposition d'essaimage à partir de l'action :

1. Proposer des offres de formation adaptées aux besoins des individus : modularisation et « réingénierie » de la formation



Proposition d'essaimage à partir de l'action :

2. Information des salariés - Formation des IRP



Proposition d'essaimage à partir de l'action :

3. Accès à la formation des salariés des petites entreprises dans les territoires et formalisation des compétences



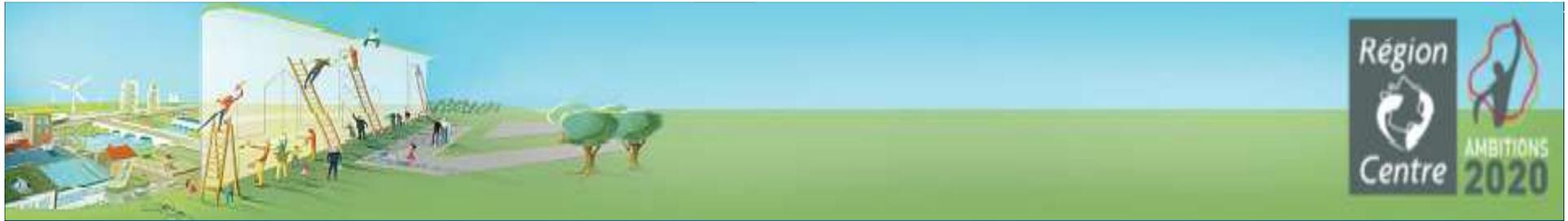
Proposition d'essaimage à partir de l'action :

4. Accompagnement de l'entreprise dans la construction de projet



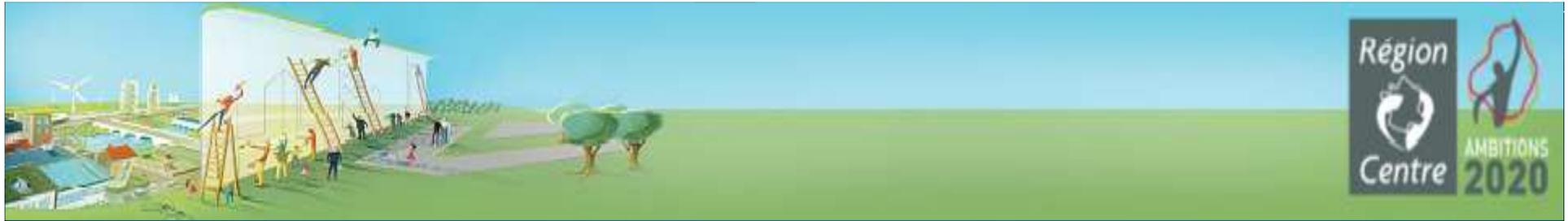
Proposition d'essaimage à partir de l'action :

5. Qualifier les agents de l'hôpital de Sancerre par la VAE



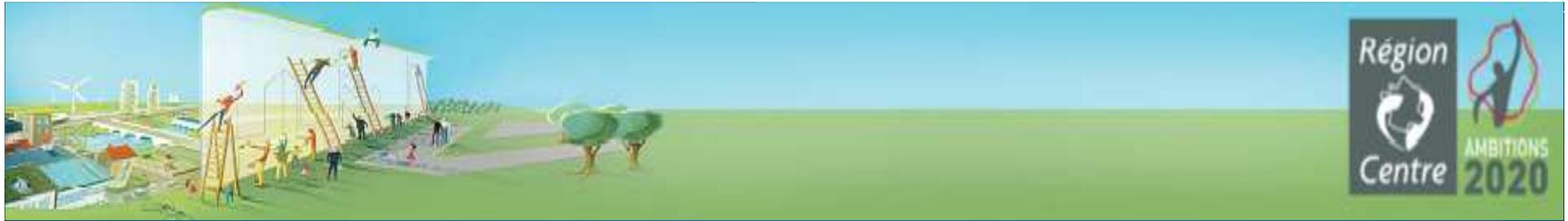
Proposition d'essaimage à partir de l'action :

6. Défi compétences : la GPEC au service de la sécurisation des parcours des salariés et des artisans



Proposition d'essaimage à partir de l'action :

7. Reconversion de publics en licenciement par un cursus partiel (CODAPA)



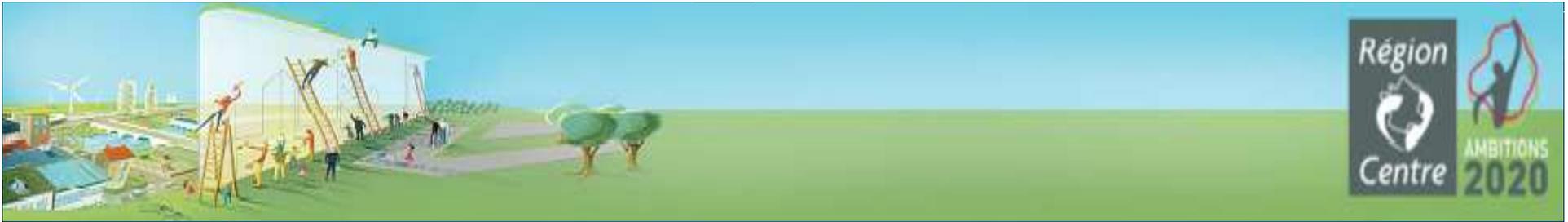
Proposition d'essaimage à partir de l'action :

8. Organisation d'un projet de formation Visas DIF en réponse à une situation de chômage partiel



Proposition d'essaimage à partir de l'action :

9. Qualification des publics issus de CDD par un CIF CDD



# Point 3 de l'ordre du jour : Échéancier

- Un amendement jusqu'au 28 mars de la contribution et des préconisations d'action
- Une présentation lors de la séance du 29 mars de la commission GPEC
- Une remise du document le 1er avril à la C+FOR